

**Avis Public****Outremont**  
**Montréal** 

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 mars 2018, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-375** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les cafés-terrasses (1054-2)* ».

L'objet dudit règlement est d'ajouter un article permettant l'empiétement d'un café-terrasse sur un trottoir, à la condition qu'un dégagement minimal de 2 mètres soit maintenu libre de toute obstruction.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 15 mars 2018

M<sup>e</sup> Julie Desjardins, avocate  
Secrétaire substitut de l'arrondissement

